

Malestroit, le mardi 26 novembre 2019,

## Procès-Verbal du Conseil d'Administration

J'ai l'honneur de vous transmettre le procès-verbal du conseil d'administration qui s'est tenu le mardi 26 novembre 2019,

en séance  ordinaire  extraordinaire

### ORDRE DU JOUR

#### 1 AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET PEDAGOGIQUES

- Adoption du procès-verbal du Conseil d'administration du 26 septembre 2019
- Adoption de l'ordre du jour
- Délégation de signature du Conseil d'administration au Chef d'Établissement
- Installation du Conseil d'Administration et des instances
- Rapport annuel d'activités et de performance

#### 2 AFFAIRES FINANCIERES

- Tarifs demi-pension 2020
- Taux des charges communes
- Budget 2020

#### 3 QUESTIONS DIVERSES

Annexe 1 : Les différentes commissions Collège Yves Coppens

Annexe 2 : Rapport annuel d'activités et de performance 2018/2019

Annexe 3 : Budget 2020

La secrétaire de séance,



Mme L. DENOVAL

La Principale du collège



COLLÈGE YVES COPPENS  
La Principale  
MALESTROIT

Mme C. TISON

## Compte rendu du Conseil d'Administration du mardi 26 novembre 2019

Présents :15

Étaient présents à l'ouverture de la séance (15 présents) : Mme TISON, Principale ; Mme QUENTEL, Adjointe gestionnaire ; Mme DREAN, Conseillère principale d'éducation; Mme NICOLAS et Mr EVAIN, représentants des personnels administratifs, sociaux et ATTE ; Mmes ALTMEYER, HANGOUET, DIMUR et Mrs ROGER et LE BARILLEC, représentants des personnels enseignants et d'éducation ; Mmes DENOUAL, ROUSSEL, COUEDIC, représentantes des parents d'élèves et Mrs LAUNAY et CHEVALIER représentants des élèves.

Le quorum étant atteint avec 15 membres présents, la présidente ouvre la séance à 17h05.

Le Conseil d'Administration approuve par 14 voix et une abstention le procès verbal du précédent Conseil d'Administration du 26 septembre 2019. Aucune question au sujet de ce procès-verbal n'est formulée.

La Principale rappelle l'ordre du jour tel que signifié sur les convocations.

### 1 - AFFAIRES ADMINISTRATIVES

- **Délégation de signature du Conseil d'administration au Chef d'Établissement.**

Explication par Mme Tison de cette demande d'autorisation.

Cette délégation de signature est accordée à l'unanimité.

- **Installation du Conseil d'Administration et des instances (Annexe 1)**

Mme Tison rappelle le rôle des différents conseils et commissions.

Les membres du Conseil d'Administration indiquent leurs représentants dans les différentes instances.

- **Rapport annuel d'activités et de performance (Annexe 2)**

Mme Tison donne lecture du rapport annuel d'activités et de performance 2018/2019.

En conclusion le collège Yves Coppens est un établissement en plein essor. Ses résultats, les soutiens mis en place, l'accueil fait aux élèves et à leurs parents sont reconnus. La fluidité des parcours, la lutte contre le décrochage scolaire et une orientation concertée, cohérente, personnalisée sont des points de vigilance qui mobilisent toute la communauté scolaire.

En annexe, se trouvent également, le bilan de la vie scolaire ; la politique documentaire du CDI et le bilan sportif pour l'année scolaire 2018/2019.

Ce rapport annuel est approuvé à l'unanimité.

## 2 - AFFAIRES FINANCIERES

### • **Tarifs demi-pension 2020**

Mme Quentel, adjointe gestionnaire, présente les différents tarifs de restauration.

Pour information, montant facturé pour un repas :

Demi-pensionnaire : 2,95 €

Externe : 3,78 €

Agents du Conseil Départemental : 2,95 €

Commensaux (Indice <465) : 3,78 €

Commensaux (Indice >465) : 5,92 €

Il est proposé de procéder au vote concernant le tarif d'un repas occasionnel de personnes extérieures fixé à 7,00 €

Ce tarif est voté à l'unanimité.

### • **Taux des charges communes**

Pour information aux membres du Conseil d'Administration :

15% des recettes de la demi-pension pour les charges communes et 22,5 % des recettes de la demi-pension est versé au Conseil Départemental pour la contribution aux charges de personnel.

### • **Budget 2020 (Annexe 3)**

Mme Quentel présente la proposition de budget qui s'élève à 302 144,51 € d'ouvertures de crédits et à 298 956,11 € de prévisions de recettes. Ce qui fait un total de la section de fonctionnement de – 3 188,40 €.

Mme Quentel nous explique que malgré ce résultat négatif, la situation financière du collège est très saine.

Après étude de cette projection du budget 2020, ce dernier est adopté sans réserves à l'unanimité.

## 3 - QUESTIONS DIVERSES

Aucune question n'a été déposée.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à 18h20.

La secrétaire de séance,



Mme L. DENOUIL

La Principale du collège,



Mme C. TISON